

n°60

Mai  
2020

# BOIS du Nord

Bulletin trimestriel d'information des propriétaires forestiers des Hauts-de-France



4

**DOSSIER**  
Préserver l'équilibre  
forêt-gibier

6

**TÉMOIGNAGE**  
Rencontre avec  
Génébaud Gérandal

7

**FICHE TECHNIQUE**  
Protéger les plants  
du gibier





# Éditorial

## Sommaire

- 2 **Éditorial**
- 3 **Agenda et prix des bois**
- 4 **Dossier :**  
Préserver l'équilibre forêt-gibier
- 6 **Témoignage :**  
Rencontre avec  
Génébaud Gérardal,  
propriétaire forestier
- 7 **Fiche technique :**  
Protéger les plants  
du gibier

L'équilibre agro-sylvo-cynégétique, la quête du Graal ! : il est devenu incontournable dans le discours public et politique. *"Des gens qui le cherchent on en trouve, mais des gens qui le trouvent, on en cherche"*, aurait pu dire le Général de Gaulle.

Bien qu'il soit présent dans toutes les lois, les textes réglementaires dans nos schémas départementaux de gestion cynégétique, malgré les décrets, rapports nombreux, groupes de travail... les densités de grand gibier continuent d'augmenter : depuis la mise en place des plans de chasse, rendus obligatoires pour le Chevreuil, le Cerf, le Daim et le Mouflon en 1979 !!, on compte dans nos forêts 5 fois plus de Cerfs, 4,4 fois plus de Chevreuils, 6 fois plus de Sangliers.

Dans ces conditions, l'activité sylvicole, notamment le renouvellement des peuplements, est devenue compliquée, voire impossible comme on le voit pour certaines peupleraies de l'Aisne ou de l'Oise. Certes, des critères trop précis de prélèvements compliquent le tir, mais certains propriétaires ne se donnent pas les moyens de réaliser leurs quotas.

Les intérêts sociétaux et environnementaux de la forêt ont également explosé ; la chasse nationale a évolué d'une chasse au petit gibier vers une chasse au grand gibier... le nombre de chasseurs est en constante diminution et seuls 2/3 des attributions en grands cervidés sont aujourd'hui réalisés !

La forêt est devenue autre chose qu'un simple outil de production : l'œil du citoyen est désormais attaché aux paysages ; ses aspirations à la sauvegarde de la planète l'ont rendu sensible au maintien de la biodiversité. La qualité de l'air "des forêts", les ressources de son sous-sol en eau de qualité renforcent les appétits et les mesures de protection de tout ordre.

La présence d'animaux est devenue une composante incontournable pour le chasseur mais aussi pour le touriste, pour le naturaliste.

Et pourtant... parmi nos 3 500 000 propriétaires forestiers, nombreux sont chasseurs et apprécient à ce titre, de croiser du gibier ou d'autres animaux lors des promenades en forêt et au moment de la chasse.

Pour que votre demande soit crédible, faites valoir vos droits pour réguler les grands animaux et réaliser les quotas attribués ; quantifiez les cheptels présents sur la propriété et mesurez leurs dégâts. L'objectif de ce dossier, consacré à l'équilibre forêt-gibier, est de vous inciter à devenir acteur.

Comme détenteur du droit de chasse, vous devez rester maître des demandes de plans de chasse et leur exécution car vos mandataires éventuels n'ont peut-être pas la même notion d'équilibre que vous !

Cet équilibre agro-sylvo-cynégétique pourra-t-il exister un jour ? Actuellement, ce concept implique en réalité un rapport de force entre des groupes d'intérêts antagonistes. La forêt demeure en perpétuelle évolution et il nous faut maintenant en plus, tenir compte du réchauffement climatique. Il est vital de trouver une harmonie entre forêt et grand gibier : elle nécessitera nécessairement une harmonie des bonnes volontés.

Bonne lecture de ce numéro.

**Bernard COLLIN**  
**Président du Syndicat des Propriétaires forestiers et sylviculteurs du Nord**  
**Vice-Président du CRPF Hauts-de-France**  
**Président honoraire de la Louveterie de France**



## BOIS du Nord

Directeur de la publication :  
Xavier MORVAN

Responsable de la rédaction :  
François-Xavier VALENGIN

Trimestriel gratuit édité à 13 000 exemplaires  
par le CRPF Hauts-de-France

Dépôt légal : 05/2020  
N°ISSN : 1245-2424

CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ  
FORESTIÈRE HAUTS-DE-FRANCE  
96 rue Jean Moulin - 80000 AMIENS  
Tél. : 03 22 33 52 00

Courriel à : [hautsdefrance@crpf.fr](mailto:hautsdefrance@crpf.fr)  
Site internet : [www.hautsdefrance.cnpf.fr](http://www.hautsdefrance.cnpf.fr)

Crédits photos de couverture de haut  
en bas et de gauche à droite :  
Philippe Van Lerberghe © CNPF ;  
Florent GALLOIS © CNPF



Région  
Hauts-de-France

# Analyse des marchés


Synthèse établie par les directeurs des coopératives forestières de la Région Hauts de France, la Coopérative Nord Seine Forêt, la Coopérative Forestière du Nord et la Coopérative Forestière de l'Aisne

Les premiers mois de l'année 2020, particulièrement pluvieux, ont fortement contraint le bon déroulement des exploitations dans les régions du Nord de la France. D'importants volumes sur coupe restaient encore à écouler au début de ce printemps. Malgré les contraintes pratiques causées par le confinement à la mi-mars et les inquiétudes sur le comportement du marché, ces bois ont été aisément écoulés, sans baisse notable de prix. Les entreprises de travaux forestiers (bûcheron et débardeur) ont continué leur activité. Les entreprises de transformation ont quant à elles, pour la plupart, ralenti leur production. La situation est très contrastée suivant les essences, les produits transformés, la zone géographique, etc.


Une nouvelle étape se prépare. Les entreprises de transformation se « déconfinent » peu à peu en Europe et à travers le monde. Cette reprise d'activité démarre dans une période où l'exploitation forestière en France se ralentit en raison de l'arrivée de l'été. Nous devrions voir dans les prochaines semaines les premières tendances se dessiner pour la rentrée de septembre. Le tableau suivant décrit les tendances du marché observées pour les principales essences lors du premier trimestre. Les propriétaires qui ont des projets de vente sont invités à se rapprocher de leur conseiller pour recueillir dans les prochaines semaines une information actualisée.

La filière forêt bois est restée très mobilisée durant les dernières semaines et a consenti d'importants efforts pour faire face à cette situation inédite. Les propriétaires forestiers et l'ensemble des acteurs devront maintenir ces efforts dans les prochains mois pour contribuer à la relance. C'est aussi certainement l'occasion de faire reconnaître que les enjeux de la gestion forestière et la valorisation du matériau bois sont stratégiques dans notre économie. Le bois a toute sa place dans les plans de relance en cours de préparation. Nous y travaillons.

## Chêne


 Le début d'année a été favorable. Après de fortes hausses constatées depuis 3 ans, le prix s'est stabilisé. Les belles qualités sont valorisées à un prix soutenu. Les petits bois (< 1 m3) de qualité industrielle, qui en ont le plus profité, sont à la baisse (-10 à 15%). Les acheteurs expriment des besoins pour cette essence. Cette tendance devrait être confirmée dans les prochaines semaines.

## Frêne

 Le début d'année a été favorable. Le marché est robuste et a absorbé sans difficultés les volumes en augmentation. Les prix ont même légèrement augmenté (+5%) pour les gros bois de belle qualité. Les petits bois et qualités sciages destinés au marché asiatique se tassent. Après 3 étés secs et les attaques récurrentes de Chalarose, l'état sanitaire des Frênes continue de se dégrader.

Le Vietnam, principale destination du Frêne des Hauts-de-France, a poursuivi son activité et continue à alimenter son marché intérieur. Les indicateurs sont favorables pour cette essence. La période estivale, propice à des exploitations d'excellente qualité, invite à réaliser les coupes sanitaires.

## Hêtre

 Le marché du Hêtre est assez peu actif en période de végétation. Les prix pour l'automne devraient accuser une légère baisse suite à l'augmentation des prix du fret au grand export


## Châtaignier

Le marché du Châtaignier, principalement destiné aux industriels italiens, est sélectif et exigeant. La situation économique de l'Italie lors des dernières années a freiné les exportations. La baisse des besoins et les difficultés de paiement ont retenu le flux d'affaires. La reprise de l'activité en Italie sera à observer de près lors des prochaines semaines pour jauger de l'état du marché.

## Erable sycomore


Le marché reprendra à l'automne. Il devrait être proche de 2019.


## Peupliers

 Le marché du Peuplier a connu une embellie lors des derniers mois. Les hausses de prix sont observées pour les "nouveaux cultivars" avec une demande soutenue sur le marché intérieur qui bénéficie de l'arrivée de nouveaux acteurs et des besoins des industries en Italie. Les cultivars utilisés en sciage peinent à suivre; l'augmentation des prix du fret les pénalise. Les prochaines semaines permettront d'observer les conséquences de l'arrêt de l'activité sur les carnets de commande et de la demande.



## Résineux

Une situation contrastée selon les essences :

 • L'Epicéa est dans la tourmente depuis plusieurs mois. 2 années d'attaques de scolytes ont entraîné une saturation des transformateurs. Après la chute des prix, c'est aujourd'hui le débouché qui fait défaut. Le grand export fait partie des solutions. Le printemps chaud a été favorable à l'essaimage des insectes. De nouvelles attaques sont à redouter.

 • Les acheteurs confirment leur intérêt pour le Douglas qui a enregistré une hausse de prix d'environ 10% lors des derniers mois. Principalement destiné à la construction, la dynamique de marché est liée à la reprise dans le bâtiment.

## Bois énergie et bois d'industrie

  La situation est contrastée suivant les zones géographiques et la spécialité des usines. La livraison des bois de trituration résineux est contingentée par des quotas. Le besoin demeure pour les feuillus. Les industriels continuent de privilégier les bois certifiés.

Le marché du bois énergie est assez stable.

# Agenda des réunions

Dans le contexte actuel, les réunions, y compris celles des assemblées générales de vos syndicats FRANSYLVA sont reportées probablement en septembre. Quelques événements sont cependant encore prévus fin juin début juillet. Nous vous invitons à consulter l'agenda des réunions sur notre site internet : <https://hautsdefrance.cnpf.fr/> Lorsque les services postaux traditionnels rencontrent des difficultés pour vous informer, l'adresse électronique peut s'avérer très utile pour vous faire parvenir des informations. La crise sanitaire que nous traver-

sons met en évidence la nécessité d'être connecté pour être averti le plus rapidement possible, y compris pour la gestion forestière. Si vous ne les avez pas déjà transmises au CRPF, nous vous invitons à nous communiquer vos coordonnées par mail ([hautsdefrance@crpf.fr](mailto:hautsdefrance@crpf.fr)) ou en nous retournant le coupon ci-dessous après l'avoir complété. Vous pourrez ainsi notamment recevoir notre lettre d'information électronique qui vous informe régulièrement de l'actualité forestière.

Madame, Monsieur : \_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

N.B. : ces informations ne seront communiquées à aucun tiers à des fins commerciales. Conformément au RGPD, vous disposerez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.



# Préserver l'équilibre forêt-gibier

Les 3 espèces de grands gibiers présentes en région sont le Cerf élaphe, le Chevreuil et le Sanglier. Avec de nombreuses autres espèces, elles participent intrinsèquement au milieu forestier. Le comportement et les besoins de chacune de ces espèces sont différents et les conséquences vis-à-vis du milieu forestier sont aussi distinctes. Au niveau forestier, les principales difficultés se rencontrent surtout durant les phases de renouvellement (régénération naturelle ou artificielle).

Le Cerf, initialement présent dans les steppes, consommait les herbacées qui constituent l'essentiel de sa nourriture (60 % d'herbacés, 30 % de ligneux/semi-ligneux). Avec le développement de l'agriculture, il s'est retranché en forêt où il absorbe chaque jour 8 à 12 kg de végétaux frais. Pour le Chevreuil, c'est 2 kg de végétaux/jour consommés en 8 à 12 périodes d'alimentation alternées de ruminations.

## Quelle est la densité acceptable d'animaux par hectare ?

Cette question est la plus naturelle qu'on puisse se poser pour l'atteinte ou le maintien de l'équilibre cynégétique sur un vaste territoire (unité de gestion cynégétique ou département).

Néanmoins, la réponse à cette question est complexe car elle dépend de plusieurs éléments parmi lesquels on peut citer :

- **l'âge des peuplements** (un peuplement adulte est moins sensible aux dégâts du gibier), avec comme conséquence immédiate que cette éventuelle densité acceptable n'est pas stable dans le temps ;
- **la composition en essences** (cf. supra) ;

## On distingue trois principaux types de dégâts

- **L'abroustissement**, consommation des bourgeons de la végétation ligneuse ou semi-ligneuse. Répété, il se traduit par un développement arbustif des arbres.
- **Le frottis**, lié au comportement des mâles : Cerf et Chevreuil frottent leurs bois sur les tiges, provoquant un écorçage partiel ou total. On différencie le frottis de frayure (pour enlever le velours de bois) et le frottis territorial qui délimite la zone de rut ou le territoire.
- **L'écorçage** : le Cerf se nourrit des éléments minéraux des écorces d'arbres jusqu'à 30 cm de diamètre. Les résineux, le Frêne, le Châtaignier, certaines variétés de Peupliers et autres fruitiers forestiers sont parmi les essences les plus impactées. À noter qu'à forte densité, le Sanglier peut également avoir un impact préjudiciable en arrachant ou déterrants des plants fraîchement installés ou en consommant les graines (glands, fâines, châtaignes).

### • le nombre, la surface et la répartition des espaces en régénération ou plantation :

il est recommandé d'éclaircir les autres peuplements pour limiter la pression du gibier sur les parcelles dont le renouvellement (plantation, régénération) est programmé ;

• **la richesse du sol et de la végétation** : sur les sols riches neutres, la végétation est diversifiée et vigoureuse avec la présence de Ronce appréciée notamment du Chevreuil ; sur sols pauvres ou acides, la végétation herbacée ou semi-ligneuse ne constitue pas une nourriture durable pour le gibier ;

• **le dynamisme de la sylviculture** : contrairement aux idées ancrées selon lesquelles le gibier ne doit pas être dérangé, la sylviculture dynamique favorise des densités plus élevées d'animaux et des animaux en meilleure forme. Les éclaircies, les tailles et élagages apportent de la lumière favorable aux strates herbacées et arbustives et donc au gibier et à une diversité d'animaux. Il en va de même pour les cloisonnements et les allées qui multiplient les lisières et la lumière ;



*Les cloisonnements sylvicoles facilitent la gestion forestière et favorisent le gibier*

• **la date à laquelle on estime le nombre d'animaux** : en début de saison de chasse, en fin de saison de chasse, avant ou après reproduction... Ce critère est particulièrement crucial pour les sangliers dont le taux de reproduction est, d'une part, très important, et d'autre part, très variable.



Pour le Chevreuil, on retient couramment 2 chevillards par an par chevrette ; pour le Cerf, un faon par an et par biche. Pour des raisons pratiques, il paraît préférable d'estimer les populations en début de saison de chasse (donc après reproduction pour les Cerfs et les Chevreuils ; les Sangliers semblent bien se reproduire toute l'année, mais même ce constat n'est pas nécessairement partagé et pourrait être lié au changement climatique).



François Clauze © CNPF

Les peuplements éclaircis apportent davantage de lumière au sol favorable à une végétation appréciée du gibier

En conclusion, si cette question de densité acceptable d'animaux par hectare est légitime, elle ne constitue pas actuellement une approche consensuelle pour aborder le délicat problème de la quantité de prélèvement nécessaire pour atteindre l'équilibre sylvo-cynégétique sur des surfaces importantes. C'est néanmoins sans doute par ce biais que le propriétaire, capable d'évaluer la sensibilité de ses peuplements, peut essayer d'aborder le sujet.

## Location de chasse

Si la chasse est louée, le bail est incontournable pour définir les responsabilités entre le propriétaire et le locataire de la chasse. Il fixe de manière concertée les objectifs de prélèvements indispensables au maintien de l'équilibre forêt-gibier. Certains propriétaires conditionnent la réalisation des plans de chasse au renouvellement du bail et gèrent aussi les demandes de bracelets. Le bail type proposé par FRANSYLVA



Louis-Adrien Lagneau © CNPF

Le bail de chasse est indispensable pour fixer les règles entre locataires de la chasse et le propriétaire

préconise de porter à la charge du locataire, sous forme d'indemnités, les coûts induits par les mesures préventives (pose de gaines de protection...), et les dégâts constatés aux tiges d'avenir, quitte à diminuer sensiblement le montant du loyer. Le locataire ne doit pas fixer de conditions pour limiter les actions de sylviculture : ces dernières ne dérangent pas le gibier.

## Quelle procédure administrative de demande d'attribution des bracelets ?

Le Plan de Chasse vise à assurer le développement durable des populations de gibier et préserver leurs habitats naturels en tenant compte des phases de rajeunissement du massif forestier ; c'est ce qu'on appelle l'équilibre sylvo-cynégétique indispensable pour préserver l'écosystème forestier. Il fixe, pour chaque saison (3 ans dans l'Aisne et le Nord), le nombre d'animaux à prélever par les chasseurs sur un territoire donné.

La demande doit être formulée par le détenteur du droit de chasse (par le propriétaire, sauf si le bail en dispose autrement, ce qui n'est pas recommandé). La demande est réalisée en février sur un formulaire type ou désormais sur internet. Après examen des demandes vers la mi-mars (sauf cette année où les mesures sanitaires liées au Covid-19 n'ont pas permis la tenue des réunions de concertation légales dans le temps habituel), le demandeur reçoit la notification par

le Préfet. Si la notification est jugée insuffisante par le demandeur, il dispose de 15 jours pour déposer un recours. Pour le Cerf, la demande doit prendre en compte l'âge et le sexe des animaux ; en cas de population trop importante, la priorité doit être donnée au prélèvement des biches. Les "règles" que l'on peut trouver dans la littérature sur les quotas de cerfs, biches et faons n'ont de sens que pour des populations stationnaires et à l'équilibre sylvo-cynégétique ce qui, en pratique, n'est à peu près jamais le cas.

### Pour aller + loin, nous vous recommandons la lecture de plusieurs publications :

- *Gestion durable de la forêt et des populations de grand gibier* est disponible en téléchargement sur le site du CRPF Hauts-de-France : [hautsdefrance.cnpf.fr](https://hautsdefrance.cnpf.fr), onglet "Informez-vous".
- La plateforme : <https://equilibre-foret-gibier.fr/> présente des vidéos et un guide très détaillé et complet ;
- La brochure nationale : "*Impacts du grand gibier, comment les identifier, les quantifier, les limiter*" disponible auprès de l'IDF au prix de 8 € ;
- Le numéro 250 (janvier-février 2020) de Forêt Entreprise édité par le CNPF IDF.

**Merci à Hervé Le MEN, président de FRANSYLVA Aisne pour sa contribution à ce dossier**

# Rencontre avec Génébaud Gérardal

## **Pouvez-vous nous présenter votre propriété ?**

À 80 %, la propriété est occupée par des peupleraies sur zone humide à l'est de Laon, le reste étant constitué de chênaies qui poussent sur du sable peu profond. Après la Première Guerre mondiale, mon grand-père, René Gérardal, avait beaucoup reboisé et expérimenté : diverses variétés de Peupliers, des résineux, comme l'Épicéa, le Mélèze, plusieurs Pins. Mon père François, a pris la suite, avec une grande rigueur et une réelle passion pour les arbres... Je poursuis dans la même philosophie. Le changement climatique et la prise de conscience de l'importance des zones humides sont des données nouvelles qu'il me faut prendre en compte aussi.



*Même des peupliers plus âgés sont attaqués*

## **Depuis quand le Cerf est-il présent sur votre propriété ?**

À partir du milieu des années 2000, on remarquait le passage de quelques individus, puis la présence de ces animaux a augmenté jusqu'à s'installer : au printemps 2018, j'ai pu observer 4 biches, dont 2 étaient gestantes... Il n'est plus rare de croiser des groupes de 8 à 16 individus, selon les saisons.

## **Quelles sont les conséquences vis-à-vis de la gestion forestière ?**

C'est un bouleversement considérable. Sur la parcelle de 4 ha de Peupliers plantée en 2010, tous les arbres étaient affectés de morsures des troncs, écorçages, frottis, troncs cassés à 1,5 m malgré les protections. 25 % des arbres en sont morts, les autres se remettent difficilement. La gestion de la parcelle est compliquée par le choc subi... et la rentabilité sera nulle. À la fin de sa vie, mon père avait été particulièrement traumatisé de voir son travail anéanti en quelques nuits, et démoralisé de ne trouver aucun secours. Il a même dû se résoudre à ne pas replanter certaines parcelles, assuré qu'il était de voir les jeunes plants détruits par les cerfs dès leur première année.

La Fédération des Chasseurs de l'Aisne reconnaît que les fortes populations de grands cervidés sont le fruit de sa politique. Les sylviculteurs savent tous que les dégâts infligés aux arbres par ce gibier ne sont pas indemnisés contrairement à ceux subis par le monde agricole. La rentabilité déjà faible de la sylviculture va en pâtir et le non renouvellement de peuplements et de peupleraies manquera à la filière.

Mon activité de sylviculteur est interdite par l'impossibilité de renouveler des peuplements ou peupleraies à maturité. Comment dès lors respecter les engagements de mon Plan Simple de Gestion à l'avenir ?

## **Quelles solutions préconisez-vous pour améliorer la situation ?**

Nous ne pouvons sortir de cette crise sans une concertation avec les différentes parties concernées. Il y a 2 ans, j'ai proposé au CRPF et la Fédération des



*Les jeunes peupleraies sont très attaquées par le Cerf*

Chasseurs de l'Aisne de mesurer rigoureusement l'impact du Cerf et d'imaginer des modalités permettant aux jeunes arbres de mieux résister dans un contexte de forte pression. La Fédération des Chasseurs, après avoir manifesté un peu d'intérêt pour le sujet, n'a finalement pas donné suite. Le CRPF, en revanche, s'est montré dynamique, nous avons mis en place un essai innovant qui sera un outil de réflexion pour l'avenir. Je déplore l'absence de la Fédération qui ne prend pas en considération la difficile situation des sylviculteurs. Le silence absolu dans lequel sont restées mes nombreuses sollicitations me déçoit au plus haut point.

## **Comment voyez-vous l'avenir ?**

La production de bois est un enjeu stratégique et la Fédération des Chasseurs doit comprendre que la situation violente, que nous subissons, n'est plus tenable. Il faut qu'elle devienne proactive pour résoudre ce problème. Plusieurs pistes pourraient être explorées. Je crois aussi indispensable qu'un représentant de l'État s'implique dans la démarche puisque les sylviculteurs ont une sorte de contrat avec lui à travers leurs Documents de Gestion. La porte reste ouverte...



# Quels types de protections vis-à-vis du gibier ?

S'affranchir de la pose de protections gibier est risqué, qu'il s'agisse de plantations réalisées en forêt ou en plaine agricole. Le type de protection doit être choisi en fonction de l'espèce la plus impactante (Cerf, Chevreuil, principalement). De plus, l'appétence de certaines essences forestières est plus élevée que d'autres : le Merisier, le Douglas pour le Chevreuil, le Peuplier et le Châtaignier pour le Cerf. Cependant, lorsque les densités de ces animaux atteignent des seuils élevés, les dégâts peuvent concerner toutes les essences, y compris le Hêtre ou le Noyer généralement peu ou moins attaqués.

**Pour le Lapin et le Lièvre**, les protections sont de faibles hauteurs (60 cm) : gaines plastiques colorées dites de dissuasion lorsque les densités des animaux sont faibles ou raisonnables ; gaines renforcées ou métalliques pour des densités moyennes à fortes. Les dégâts provoqués par le Lièvre sont généralement supportables pour les plants feuillus : la tige est coupée en biseau ce qui provoque une légère déformation souvent vite redressée. Pour le Lapin, les dégâts peuvent être plus dommageables : en rongant la base du plant, il peut en provoquer la mortalité.

**Pour le Chevreuil**, il faut des gaines assez solides de 120 cm de haut, de diamètre 10 à 15 cm pour le Peuplier, 14-15 cm pour les feuillus à forte dominance apicale (Merisier, Érable, Alisier...), 20 à 25 cm pour les feuillus à faible dominance apicale (Chêne, Hêtre) et 30 à 35 cm pour les résineux. Elles seront à maille plastique renforcée ou tubulaire et agrafées sur un piquet Châtaignier ou Robinier faux-acacia car le Chevreuil tentera de les arracher avec ses bois.

Les protections tubulaires type Tubex sont constituées d'un cylindre en plastique perforé. L'effet "serre" assure un développement rapide de très jeunes plants à croissance assez lente comme le Chêne. Elles sont utilisées uniquement pour le Chevreuil (120 cm) ou le Cerf (180 cm de hauteur).

## Il existe des alternatives à ces protections

- Depuis quelques années, le TRICO<sup>®</sup>, produit à base de suif de Mouton donne d'excellents résultats en pulvérisation sur les plants déjà installés ou sur les bottes de plants avant leur mise en terre. L'application est cependant réservée aux propriétaires et professionnels qui disposent du Certiphyto et doit être renouvelée en conditions très pluvieuses.



*Le TRICO<sup>®</sup> est un répulsif naturel efficace tant qu'il n'est pas lessivé par les pluies*

- En plus d'être économique et non polluante, la pose de 3 bambous "en pyramide" au-dessus du plant (cf. article Bois du Nord N°54) donne des résultats très satisfaisants sur quelques essais. Encore expérimentale, elle doit être confirmée avant sa généralisation. Il s'agit notamment de définir jusqu'à quelles densités de Chevreuil ce dispositif est efficace.
- L'Arbofer<sup>®</sup> est une tige métallique de type "fer à béton" comprenant une tige verticale avec des ergots perpendiculaires. Disposée à proximité immédiate du plant, les ergots limitent fortement les frottis et dans une moindre mesure, l'abroustissement. Il est essentiel de les récupérer après 3 ans maximum sinon, en grossissant, le plant va "absorber" la protection qui se retrouvera dans la partie basse du futur tronc.
- Vis-à-vis du Cerf, la protection individuelle représente un coût exorbitant et d'efficacité moyenne : l'animal apprécie les espaces dégagés et les protections ne seront pas toujours suffisantes car il est capable de réaliser des dégâts sur des baliveaux qu'il écorce et aussi des abroustissements à grande hauteur (consommations de jeunes tiges). Il existe des protections hautes de 1,80 m supportées par un plançon (Peuplier), plus difficilement par des tuteurs. Plus les espaces autour des plants seront embroussaillés et d'accès difficile, moins les plants ou la régénération sera impactée car le Cerf ne fera généralement pas d'effort. Mieux vaut éviter le passage répété du gyro-broyeur à proximité des plants qui lui crée des "autoroutes".



Les principaux dégâts provoqués par le Sanglier concernent les jeunes plantations : dans la terre fraîchement remuée pour la plantation, les vers de terre sont souvent plus nombreux et plus faciles à attraper par le groin de l'animal. La protection électrique temporaire est la plus efficace et économe.



Philippe Van Lerberghe © CNPF

En recourbant le haut de la protection, on réduit les blessures du plant à ce niveau

## Que faire des protections lorsqu'elles ne sont plus utiles ?

En polyéthylène ou polypropylène, elles ne sont pas biodégradables mais peuvent être recyclées. Il faut donc les enlever et les évacuer dans des circuits adaptés. Cette opération représente du temps et donc un coût lorsque l'on fait appel à une entreprise. Si les protections ont été enterrées, elles sont chargées de terre.

## Quel tuteur ?

Le plus souvent, la protection est agrafée sur un ou 2 tuteurs : ils maintiennent ainsi une ouverture cylindrique qui permet à la pousse terminale de sortir de la protection. Il est généralement recommandé de replier la partie haute de la protection pour réduire les blessures des parties saillantes sur le plant. L'agrafage limite les possibilités de soulèvement de la protection par le Chevreuil. Les tuteurs doivent être plus hauts de 15 à 30 cm que la protection : il faut pouvoir les ancrer suffisamment dans le sol ce qui suppose de les y enfoncer avec un



Philippe Van Lerberghe © CNPF

L'agrafage de la protection sur le piquet limite le soulèvement par le gibier

maillet. Pour les protections de 1,20 m de haut, le ou les tuteurs seront en Châtaignier ou en Robinier faux-acacia. On évitera le tuteur en Châtaignier non écorcé si l'on plante des Châtaigniers : le Chancre éventuellement installé sur l'écorce des tuteurs pourrait infester celle des jeunes plants.

## La protection grillagée totale

Adaptée pour des surfaces géométriques simples, la clôture devient financièrement plus intéressante que la protection individuelle pour certaines situations à définir (selon surface et densité de plants). La clôture peut être endommagée par les Sangliers ou franchie par les grands animaux. La dépose est aussi nécessaire lorsque la clôture n'est plus utile, ce qui en augmente le coût.

## Conclusion

Souvent nécessaire, la protection des plants doit être raisonnée selon les essences, les densités et le type de gibier car la pose et leur dépose sont coûteuses.